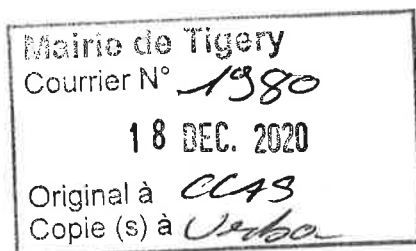


Dossier Suivi par :
Marjorie BONIFAY
Tél : 02.38.69.52.22
Mél : DR45-DEM@insee.fr



Mairie de Tigery
A l'attention du Maire
2 Place Beaufort
91250 TIGERY

Orléans, le 16 décembre 2020
N°2020_29612_DR45-SES

Objet : Enquête statistique sur les loyers et les charges

Madame, Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise du 4 au 27 Janvier 2021 une enquête statistique sur les loyers et les charges. Dans le contexte sanitaire actuel, il est particulièrement important de disposer d'indicateurs nous permettant de connaître l'état de notre économie, l'évolution de l'inflation en particulier.

L'enquête est obligatoire et réalisée sur un échantillon d'environ 5 500 logements situés en France (hors communauté). Parmi ces logements, certains d'entre eux se situent dans votre commune. Ces foyers seront interrogés par Mmes Bourg, Goncalves, Vançon et Van Landewick, MM Allegot et Bienvenu, enquêteurs de l'Insee, muni d'une carte officielle. Ils sont prévenus par lettre et informés du nom de l'enquêteur.

Habituellement, l'enquête se déroule soit en face-à-face avec un enquêteur, soit par téléphone. Toutefois, à titre exceptionnel, en raison du contexte sanitaire, l'interrogation sera réalisée uniquement par téléphone. Pour effectuer leur travail, les enquêteurs de l'Insee continuent à se déplacer dans les rues ou dans les halls d'immeuble, dans le strict respect des gestes barrières, pour identifier un logement à enquêter ou s'assurer du nom des occupants à partir d'éléments de localisation dont ils disposent.

Les réponses fournies lors des entretiens restent confidentielles, comme la loi en fait la plus stricte obligation, et serviront uniquement à l'établissement de statistiques.

Le travail de l'enquêteur sera facilité si cette enquête est annoncée soit dans votre journal d'informations municipales, soit par affichage public ou par voie de presse. Une proposition de texte à insérer est jointe à ce courrier.

Si quelques administrés inquiets ou réticents s'adressent à vos services, je vous serais obligé de veiller à ce que le meilleur accueil leur soit fait pour qu'ils soient renseignés.

Des renseignements relatifs à l'enquête et à son calendrier sont disponibles sur le site internet de l'Insee : www.insee.fr.

Les gendarmeries et les préfetures sont également avisées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La directrice régionale

Signé : Yvonne Pérot

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête est reconnue d'**intérêt général et de qualité statistique**, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Elle a obtenu le visa n°2021T028EC du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, valable pour l'année 2021.

Cette enquête est **obligatoire**. En cas de défaut de réponse, les personnes enquêtées peuvent être l'objet de l'amende prévue à l'article 131-13 du code pénal.

Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). Ces réponses seront conservées pendant 5 années à compter de la fin de la collecte pour les besoins de l'enquête. Elles seront archivées au-delà de cette durée. À tout moment, leur usage et leur accès seront strictement contrôlés et limités à l'élaboration de statistiques ou à des travaux de recherche scientifique ou historique.

Le règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent à la présente enquête.

L'Insee est le seul destinataire des données d'identification (nom et coordonnées), ainsi que les Archives de France, conformément aux dispositions de l'article L. 212-4 du code du patrimoine. Elles seront conservées par le service producteur pendant la durée de la collecte.

Les personnes enquêtées peuvent exercer un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de limitation de traitement pour les données les concernant pendant la période de conservation des données d'identification. Ces droits peuvent être exercés auprès de l'Insee, que vous pouvez contacter à l'adresse électronique suivante : contact-rgpd@insee.fr

ou par courrier : Insee – Unité des affaires juridiques et contentieuses
88 avenue Verdier – CS 70058
92541 MONTROUGE CEDEX

Pour toute question relative au traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du Ministère de l'économie, des finances et de la relance par message électronique : le-delegue-a-la-protection-des-donnees-personnelles@finances.gouv.fr

ou par courrier : Le Délégué à la protection des données des ministères économique et financier Délégation aux Systèmes d'Information
139, rue de Bercy Télédéc 322
75572 PARIS CEDEX 12

Vous pouvez si vous l'estimez nécessaire adresser une réclamation à la Cnil.



Exemple de texte à insérer

ENQUÊTE

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise, du 4 au 27 Janvier 2021, une enquête sur les loyers et les charges.

L'enquête a pour objectif d'évaluer l'évolution trimestrielle des loyers ; l'indice ainsi calculé est intégré à l'indice des prix à la consommation.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.



